



Assemblée générale

Distr. générale
27 juillet 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 82 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

En application de la résolution 65/31 de l'Assemblée générale, le présent rapport décrit les progrès accomplis par le Secrétariat depuis le rapport précédent (A/65/214) concernant la mise à jour du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. L'Assemblée est invitée à prendre des dispositions compte tenu des conclusions figurant aux paragraphes 14 et 27 du présent rapport.

* A/66/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 65/31 de l'Assemblée générale. Au paragraphe 9 de cette résolution, l'Assemblée a félicité le Secrétaire général des progrès des études ayant trait au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, notamment du recours plus intensif au programme de stages des Nations Unies et du resserrement de la coopération avec les établissements universitaires, ainsi que des progrès réalisés dans la mise à jour du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. Au paragraphe 10, l'Assemblée a pris note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour l'actualisation du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* ainsi qu'au fonds d'affectation spéciale pour l'élimination du retard accumulé en ce qui concerne le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*; au paragraphe 11, elle a réitéré son appel en faveur du versement de contributions volontaires à ces fonds, et de la prise en charge à titre volontaire et gracieux des services d'experts associés qui participeraient à la mise à jour des deux publications. Au paragraphe 12, l'Assemblée a invité le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour actualiser les deux publications et pour les rendre disponibles sous forme électronique dans toutes les versions linguistiques, et à s'attacher en particulier à éliminer le retard accumulé dans l'élaboration du volume III du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Au paragraphe 13, elle a rappelé la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne la qualité du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* et, en ce qui concerne ce dernier, a prié le Secrétaire général de continuer à suivre les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 de son rapport du 18 septembre 1952 (A/2170). Enfin, au paragraphe 14, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-sixième session, un rapport sur les deux *Répertoires*.

II. *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*

A. Établissement des suppléments du *Répertoire*

2. Depuis le dernier rapport en date (A/65/214), des progrès importants ont été réalisés dans les études ayant trait aux Suppléments dont la publication avait pris du retard. Toutes les études concernant les volumes II et VI des *Suppléments n^{os} 7, 8 et 9* ont été achevées, notamment celles portant sur l'Article 17 pour le volume II des *Suppléments n^{os} 7, 8 et 9*; une étude sur l'Article 11 pour le volume II du *Supplément n^o 9*; des études sur l'Article 13 pour le volume II des *Suppléments n^{os} 8 et 9*; des études sur les Articles 97, 98 et 101 pour le volume VI des *Suppléments n^{os} 8 et 9*; et des études sur les Articles 99 et 103 pour le volume VI du *Supplément n^o 9*. Le Secrétariat a soumis, pour traduction et publication, le volume II des *Suppléments n^{os} 7 et 8* et soumettra prochainement le volume II du *Supplément n^o 9* et le volume VI des *Suppléments n^{os} 8 et 9*.

3. Compte tenu de l'invitation faite au Secrétaire général, au paragraphe 12 de la résolution 65/31 de l'Assemblée générale, de s'attacher en particulier à éliminer le retard accumulé dans l'élaboration du volume III du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, et à l'issue de délibérations (voir par. 13 ci-

dessous) avec la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques, qui a été chargée de coordonner cette publication, la Division des affaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques a établi des études sur les Articles 23 1), 25, 27, 29, 31, 32 et 33 2), qui figureront dans le volume III des *Suppléments n^{os} 7, 8 et 9* (1985-1999). Ces études établissent des liens vers les études pertinentes du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, lesquels ont pour but de remplacer les études ayant trait au *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* en cas de chevauchement avec celles du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*. Une seule étude pour chacune des dispositions précitées de la Charte est consacrée à toute la période faisant l'objet des trois Suppléments.

4. D'importants progrès ont également été réalisés dans l'établissement d'études pour le *Supplément n^o 10* (2000-2009). Au cours de la période à l'examen, les études supplémentaires suivantes ont été établies avec l'aide de stagiaires ou en collaboration avec des établissements universitaires :

- a) Une étude sur les Articles 1 1), 1 3), 1 4), 2 1), 2 2), 2 3) et 2 5), ainsi que des études sur les Articles 1 2), 2 6), 4 et 7 pour le volume I;
- b) Des études sur les Articles 9, 10, 11, 12, 15, 20, 21 et 22 pour le volume II;
- c) Des études sur les Articles 55 a) et b) et 57 pour le volume IV;
- d) Des études sur les Articles 86, 89, 90 et 91 pour le volume V;
- e) Des études sur les Articles 96, 98 et 102 pour le volume VI.

5. L'état d'avancement de la publication se présente comme suit : 28 volumes ont été publiés¹ et 8 volumes ont été achevés et soumis pour traduction et publication². Cinq volumes achevés seront bientôt soumis pour traduction et publication³. Par conséquent, sur les 50 volumes dont devrait consister la publication globale (*Répertoire* initial et suppléments y relatifs) il reste à terminer neuf volumes, dont six ont trait au *Supplément n^o 10*, qui porte sur la période d'examen la plus récente, et sont à différents stades d'avancement (voir plus haut, par. 4). Les trois autres volumes, qui ne sont pas encore terminés, correspondent au volume III des *Suppléments n^{os} 7, 8 et 9*.

6. L'annexe I au présent rapport décrit les responsabilités des différents services du Secrétariat concernant les études sur les divers Articles de la Charte des Nations Unies destinées à figurer dans le *Répertoire*. L'annexe II contient des informations sur l'état d'avancement du *Répertoire*.

B. Disponibilité des études ayant trait au *Répertoire* sur Internet

7. Des études extraites de 41 volumes achevés, dont les 13 en cours de publication, sont disponibles sur le site Web de l'ONU consacré au *Répertoire*

¹ *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et les *Suppléments n^{os} 1 à 6* (1946-1984), pour un total de 26 volumes, et les volumes V et VI du *Supplément n^o 7* (1985-1988).

² Volumes I et IV du *Supplément n^o 7* (1985-1988); et les volumes I, IV et V des *Suppléments n^{os} 8* (1989-1994) et *9* (1995-1999).

³ Volume II du *Supplément n^o 7*; et les volumes II et VI des *Suppléments n^{os} 8 et 9*.

(<http://www.un.org/law/repertory>). Des versions préliminaires de plusieurs études portant sur divers Articles pour le volume III des *Suppléments n^{os} 7, 8 et 9*, ainsi que d'études pour le *Supplément n^o 10*, dont le texte définitif a été établi et qui figureront dans les volumes restant à achever, sont toujours consultables sur le site Web. La version électronique du *Répertoire* comporte une fonction de recherche en texte intégral qui permet à l'utilisateur de rechercher instantanément un mot ou une combinaison de mots dans toutes les études; cette fonction est disponible dans les trois langues de la publication, à savoir l'anglais, l'espagnol et le français.

8. Actuellement, toutes les études disponibles en anglais sont consultables sur Internet, et la plupart le sont également en espagnol et en français. Les études, dont le texte définitif a été établi et qui sont en attente de publication, sont disponibles sur Internet dans la langue dans laquelle elles ont été rédigées (anglais pour la majorité et français pour certaines). Le Secrétariat continuera de rendre accessibles, sous forme électronique, les trois versions linguistiques des études sur le *Répertoire* dont le texte définitif aura été établi.

C. Coopération avec les établissements universitaires

9. La coopération établie de longue date avec la faculté de droit de l'Université Columbia s'est poursuivie pour la huitième année consécutive. Au total, huit étudiants ont contribué à l'établissement de neuf études concernant les volumes I, II, IV et VI du *Supplément n^o 10*⁴. La coopération avec l'Université d'Ottawa, entamée l'année précédente, a été fructueuse : six études concernant le *Supplément n^o 10* ont été établies par une équipe d'étudiants du 3^e cycle⁵. En outre, une étude pour le volume VI du *Supplément n^o 9* a été achevée en collaboration avec l'Université de Genève⁶.

D. Fonds d'affectation spéciale

10. Dans sa résolution 65/31, l'Assemblée générale a réitéré son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale créé en application de la résolution 59/44, en vue d'éliminer le retard accumulé en ce qui concerne le *Répertoire*. En conséquence, une note verbale a été adressée à toutes les missions permanentes auprès de l'ONU pour leur rappeler qu'il était possible de verser des contributions volontaires au fonds et pour les prier de porter la question du financement du *Répertoire* à l'attention des institutions privées et des particuliers qui pourraient souhaiter apporter leur appui à ce sujet. Le Secrétaire général se félicite de la contribution reçue de l'Irlande, qui s'élève à 6 929 dollars.

11. Il est envisagé de faire de nouveau appel à des consultants pour établir d'autres études concernant des volumes sur le point d'être achevés. Les États Membres sont vivement encouragés à verser des contributions supplémentaires au fonds d'affectation spéciale, pour permettre au Secrétariat d'éliminer le retard accumulé en ce qui concerne le *Répertoire*.

⁴ Étude sur les Articles 4, 7, 22, 55 a), b) et c), 56, 57, 63 et 96 de la Charte.

⁵ Étude sur les Articles 1 1), 1 3), 1 4), 2 1), 2 2), 2 3) et 2 5) et études sur les Articles 1 2), 2 6), 10, 11 et 12 de la Charte.

⁶ Étude sur l'Article 103 de la Charte.

E. Recommandations du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

12. Le Comité spécial a examiné la question du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* à la session qu'il a tenue du 28 février au 4 mars et les 7 et 9 mars 2011. Dans son rapport (A/66/33, par. 63), il a recommandé entre autres, s'agissant du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, que l'Assemblée générale félicite le Secrétaire général des progrès accomplis dans l'établissement des études, notamment le recours accru au programme de stages des Nations Unies et la coopération renforcée avec les établissements universitaires à cette fin; prenne note avec gratitude des contributions versées par les États Membres au fonds d'affectation spéciale pour l'élimination du retard accumulé en ce qui concerne le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*; réitère son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale afin d'aider davantage le Secrétariat à éliminer effectivement cet arriéré, ainsi que de la prise en charge à titre volontaire et gracieux de services d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication; demande au Secrétaire général de poursuivre ses efforts de mise à jour de la publication et de la mettre à disposition sous forme électronique dans toutes les versions linguistiques; se déclare gravement préoccupée de constater qu'aucun progrès n'ait été réalisé s'agissant de la réduction du retard accumulé pour l'élaboration du volume III du *Répertoire* et demande au Secrétaire général d'examiner cette question de manière efficace et à titre prioritaire; et rappelle la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne la qualité du *Répertoire*.

F. Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte

13. Dans l'application du mandat confié par l'Assemblée générale en vue de l'élimination effective du retard accumulé (résolution 65/31, par. 11), le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte, à sa réunion du 17 février 2011, a continué d'examiner les possibilités d'adopter de nouvelles approches dans l'établissement d'études concernant les volumes dont la publication a pris du retard. Lors d'une réunion de suivi, tenue le 11 mars 2011 par la Division de la codification, chargée de la coordination du *Répertoire*, et la Division des affaires du Conseil de sécurité, il a été décidé que les études à établir pour le volume III des *Suppléments n^{os} 7, 8 et 9* seraient fusionnées et que des liens seraient fournis vers les études pertinentes du *Répertoire* (voir plus haut, par. 3). Il a également été convenu qu'il fallait redoubler d'efforts pour résorber le retard pris concernant le volume III, notamment par le recours à des stagiaires et dans le cadre de la coopération avec les établissements universitaires.

G. Conclusions

14. Pour ce qui est du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale souhaitera peut-être :

a) Prendre note de l'état d'avancement de la publication, y compris des progrès accomplis en vue d'établir les études concernant le *Répertoire* et de les rendre disponibles en trois langues (anglais, espagnol et français) sur Internet;

b) Étudier les recommandations du Comité spécial (voir plus haut, par. 12) concernant le recours plus intensif au programme de stages des Nations Unies et le resserrement de la coopération avec les établissements universitaires pour la préparation d'études; le versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale en vue de résorber le retard pris dans la publication du *Répertoire* de manière à aider davantage le Secrétariat dans cette tâche; la prise en charge, à titre volontaire et sans frais pour l'Organisation, des services d'experts associés qui participeraient à la mise à jour de la publication; l'invitation faite au Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue de la mise à jour de la publication, et à s'attacher effectivement et de façon prioritaire à éliminer le retard accumulé dans l'établissement du volume III du *Répertoire*; l'utilité de rendre le *Répertoire* accessible sous forme électronique dans toutes ses versions linguistiques; et le rappel de la responsabilité du Secrétaire général en ce qui concerne la qualité du *Répertoire*;

c) Exprimer sa gratitude pour les contributions versées au fonds d'affectation spéciale créé en vue de résorber le retard accumulé dans la publication du *Répertoire*; prendre note des progrès accomplis dans l'élimination de ce retard grâce à l'utilisation du fonds d'affectation spéciale; et engager vivement les États à verser des contributions supplémentaires au fonds d'affectation spéciale.

III. *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*

A. Mandat et établissement du *Répertoire*

15. Le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, dont l'établissement a été initialement demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 686 (VII) du 5 décembre 1952, continue de rendre compte de l'évolution de la pratique et des procédures observées par le Conseil de sécurité dans le cadre de la Charte des Nations Unies et du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Tout récemment, dans sa résolution 65/31, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour actualiser le *Répertoire* et le rendre disponible dans toutes les versions linguistiques.

16. En application du mandat établi par l'Assemblée générale, le Secrétariat a réalisé d'importants progrès dans l'établissement de suppléments au *Répertoire* depuis le dernier rapport (A/65/214). Conformément au principe du double calendrier, qui permet d'élaborer en parallèle plusieurs suppléments, le Secrétariat a, au cours de l'année écoulée, élaboré les quinzième et seizième Suppléments au *Répertoire*, portant respectivement sur la période 2004 à 2007 et les années 2008 et 2009, en respectant les modalités énoncées aux paragraphes 102 à 106 du rapport du Secrétaire général, daté du 18 septembre 1952 (A/2170).

17. L'achèvement du quatorzième Supplément (2000-2003) a permis au Secrétariat de concentrer tous ses efforts sur la pratique du Conseil de sécurité depuis 2004. Le

quinzième Supplément (2004-2007) est terminé et consultable sous forme électronique sur le site Web du *Répertoire*, dans sa version préliminaire.

18. L'établissement du seizième Supplément, qui porte sur une période plus courte de deux ans (2008 et 2009), a aussi beaucoup progressé au cours de l'année écoulée. Le travail avance sur tous les fronts et devrait être achevé d'ici à la fin de 2011. Les études sur la partie qui présente un récapitulatif chronologique de l'examen, par le Conseil de sécurité, des questions figurant à son ordre du jour, sont déjà consultables sous forme électronique sur le site Web du *Répertoire*, en version préliminaire.

19. Compte tenu des progrès réalisés dans l'achèvement du seizième Supplément, le Secrétariat a lancé les travaux sur le dix-septième Supplément, qui porte sur 2010 et 2011. Le travail préparatoire a été effectué méthodiquement au cours de l'année écoulée, en suivant et en répertoriant les pratiques actuelles du Conseil de sécurité dans des bases de données internes. Toutefois, les progrès en ce qui concerne ce supplément dépendront de la dotation en effectifs au Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte de la Division des affaires du Conseil de sécurité, ainsi que de la disponibilité des ressources, question examinée au paragraphe 26 ci-après.

20. Entre-temps, dans les limites des ressources dont il dispose, le Secrétariat a poursuivi ses efforts en vue d'élaborer le *Répertoire* dans les meilleurs délais et de manière précise et équilibrée, en ayant recours à plusieurs initiatives visant à améliorer l'efficacité, portant notamment sur la formation spécialisée de fonctionnaires; la mise au point de mécanismes d'échange d'informations et de connaissances plus efficaces; l'harmonisation de chapitres du *Répertoire* pour diminuer les doubles emplois et les chevauchements; l'optimisation des bases de données, y compris des nouveaux modules relatifs aux décisions et mandats du Conseil de sécurité, pour répertorier et retrouver le nombre croissant de pratiques et procédures antérieures et actuelles du Conseil de sécurité, ainsi que pour créer des tableaux et insérer du texte; et la mise à jour des directives et des modèles internes pour exploiter au mieux les compétences des fonctionnaires et assurer la cohérence dans l'établissement du *Répertoire*.

21. L'établissement simultané de plusieurs suppléments volumineux s'est heurté à divers problèmes. Bien que, grâce à différentes initiatives, il soit parvenu à progresser dans l'actualisation du *Répertoire* et à fournir aux États Membres un plus grand nombre de renseignements à jour sur la pratique actuelle du Conseil de sécurité, le Secrétariat a dû faire face à d'autres problèmes en matière d'édition, de traduction, d'indexation et de publication. Il continue d'étudier diverses possibilités pour résoudre le problème posé par le manque de ressources et réduire les retards qui en résultent concernant la publication des suppléments. Dans l'intervalle, il a décidé de recourir à la mise en ligne des suppléments achevés et des chapitres des suppléments en cours d'établissement, sous leur version préliminaire, sur le site Web du *Répertoire*.

B. Publication de versions préliminaires : disponibilité d'études ayant trait au *Répertoire* sur Internet

22. Pour veiller à ce que les chapitres achevés soient pleinement utilisables, le Secrétariat a depuis décembre 2010 complètement réorganisé le site Web du

Répertoire, amélioré ses fonctions de recherche et l'a doté d'une interface conviviale, permettant d'accéder plus rapidement à une mine d'informations sur les pratiques du Conseil de sécurité, qui sont énoncées dans le *Répertoire*. En fonction de la disponibilité des fonds, il s'efforcera également d'obtenir la traduction du site Web dans les autres langues officielles.

23. Pour pouvoir accéder le plus rapidement possible à l'information, le Secrétariat a affiché sur son site Web, dans leur version préliminaire, les chapitres du *Répertoire* dont le texte définitif a été établi (voir annexe III au présent rapport). Outre les suppléments déjà publiés, tous les chapitres des treizième à quinzième Suppléments (1996 à 2007) qui doivent paraître ont été mis en ligne dans leur version préliminaire.

24. Outre la préparation du *Répertoire*, le Secrétariat, sur demande, fournit des informations sur des questions relatives aux pratiques actuelles et antérieures du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires. Pendant la période à l'examen, il a répondu, avec célérité et précision, à diverses demandes émanant d'États Membres, de fonctionnaires des Nations Unies et de membres d'autres organisations internationales, d'organisations non gouvernementales, d'étudiants, d'universitaires, de chercheurs et de personnes du secteur privé, qui l'ont contacté soit directement, soit par l'intermédiaire du site Web du *Répertoire*. Compte tenu du nombre de demandes reçues en ligne, le Secrétariat a créé un compte de courrier électronique spécial pour les traiter et encourage les États Membres à adresser leurs demandes à : dpa-repertoire@un.org.

C. Publication (en format papier ou électronique) des volumes dans les différentes langues

25. En application de la résolution 55/222 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de faire publier les suppléments à venir du *Répertoire* dans les six langues officielles, les dixième et onzième Suppléments ont été publiés dans toutes ces langues. Les douzième (1993-1995), treizième (1996-1999) et quatorzième (2000-2003) Suppléments sont en cours de traduction et de publication dans les six langues officielles et les volumes suivants le seront dès qu'ils auront été achevés et édités. Le Secrétariat continuera de s'employer à ce que les volumes les plus récents du *Répertoire* soient mis en ligne dans les six langues officielles dès qu'ils sont disponibles.

D. Ressources

26. L'établissement et la publication du *Répertoire* et l'amélioration de son site Web n'auraient pas été possibles sans l'appui constant de l'Assemblée générale. Par ailleurs, compte tenu des contraintes financières, les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale pour l'actualisation du *Répertoire* demeurent un élément important pour soutenir les progrès et maintenir le site Web dans les six langues officielles. L'apport de ressources extrabudgétaires a permis au Secrétariat de conserver les services de personnel temporaire aidant à l'établissement du *Répertoire* et de travailler simultanément sur plusieurs volumes de la publication. Depuis le dernier rapport (A/65/214), une contribution au fonds a été reçue du Mexique. En outre, l'Allemagne a continué d'apporter son concours, par le

financement des services d'un expert associé au Service de la recherche sur la pratique du Conseil de sécurité et sur la Charte, apportant une contribution utile à l'avancement des travaux sur le *Répertoire*, et aidant ainsi le Secrétariat à mettre la publication à jour. Cet objectif n'est pas encore atteint, et le Secrétariat encourage les États Membres à continuer d'appuyer ses efforts concernant le *Répertoire* en versant des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale.

E. Conclusions

27. S'agissant du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité*, compte tenu de ce qui précède et des recommandations faites par le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation lors de sa session qui s'est tenue du 28 février au 4 mars et les 7 et 9 mars 2011, l'Assemblée générale souhaitera peut-être :

a) Prendre note des progrès accomplis dans la mise à jour du *Répertoire*, y compris par l'utilisation du fonds d'affectation spéciale pour son actualisation;

b) Noter que des mesures de renforcement de l'efficacité ont été appliquées pour accélérer l'élaboration simultanée de plusieurs suppléments au *Répertoire*;

c) Prendre note de la diffusion continue du *Répertoire* sur le site Web de l'ONU, sous forme électronique et dans toutes les versions linguistiques;

d) Prendre note de l'amélioration du site Web du *Répertoire* et de la facilité d'accès à une masse d'informations sur la pratique du Conseil de sécurité;

e) Exprimer ses remerciements pour les contributions au fonds d'affectation spéciale qui permettent d'actualiser le *Répertoire* et réitérer son appel en faveur du versement de contributions volontaires au fonds à cette fin;

f) Noter avec gratitude l'appui que l'Allemagne a fourni en finançant à titre volontaire les services d'un expert associé chargé d'aider à établir le *Répertoire*, et engager les autres États Membres en mesure de le faire à envisager de suivre son exemple.

Annexe I

**Services du Secrétariat ayant la responsabilité principale
de la conduite des études sur les divers Articles de la Charte
des Nations Unies destinées à figurer dans le *Répertoire*^a**

<i>Départements</i>	<i>Volume du Répertoire</i>
Bureau des affaires juridiques	Volume I : Articles 1 à 7 Volume II : Articles 13 1) a), 18, 19 et 22 Volume VI : Articles 92 à 99, 102 à 105 et 108 à 111
Département des affaires politiques	Volume II : Articles 10, 12, 13 1) a), 14 et 16 Volume III : Articles 23 à 39 et 107 Volume V : Articles 73 à 85, 87 et 88
Département des opérations de maintien de la paix	Volume III : Articles 40 à 54 et 106
Bureau des affaires de désarmement	Volume II : Article 11
Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences	Volume II : Articles 9, 15, 20 et 21 Volume IV : Articles 60, 61, 62 3) et 4), 65 à 69 et 72 Volume V : Articles 86 et 89 à 91
Département de la gestion	Volume II : Article 17 Volume VI : Articles 100 1) et 101
Département de la gestion et Bureau des affaires juridiques	Volume VI : Article 100 2)
Département des affaires économiques et sociales	Volume II : Articles 8 ^b et 13 1) b) et 2) Volume IV : Articles 55 a) et b), 57 à 59, 62 1), 63, 64, 70 et 71
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	Volume II : Article 13 1) b) Volume IV : Articles 55 c), 56 et 62 2)
Bureau des affaires spatiales	Volume II : Article 13 1) a)

^a Cette répartition est le résultat de plusieurs décisions prises par le Comité interdépartemental du Répertoire de la Charte depuis 1996 et est soumise à ce dernier pour examen.

^b Le Département de la gestion (Bureau de la gestion des ressources humaines) est responsable des études concernant l'Article 8 pour la période allant jusqu'à la fin de 1996. À partir de 1997, cette responsabilité incombe au Département des affaires économiques et sociales.

Annexe II

**État d'avancement du Répertoire de la pratique suivie
par les organes des Nations Unies (en juillet 2011)**

Volumes publiés et diffusés sur Internet	Études en instance de publication	Études diffusées sur Internet (concernant des volumes n'étant pas en instance de publication)	Études en cours d'établissement ou d'examen
---	--------------------------------------	--	---

Note : L'organisation des études par volume, selon les volumes indiqués ci-après, concerne les *Suppléments* n^{os} 6 à 10 et n'est pas la même pour le *Répertoire* initial et les *Suppléments* n^{os} 1 à 5.

Volume, articles	Suppléments										
	Répertoire initial	1	2	3	4	5	6 (1979- 1984)	7 (1985- 1988)	8 (1989- 1994)	9 (1995- 1999)	10 (2000- 2009)
Volume I							I	I	I	I	I
Articles 1, 2, 4 et 7											
Articles 3, 5, 6 et 8											
Volume II							II	II	II	II	II
Articles 9 à 12, 15, 20, 21 et 22											
Article 13 1 a) et deuxième phase											
Article 13 1 a), première phase, 1 b), 2), 14, 16, 17, 18 et 19											
Volume III							III	III	III	III	III
Articles 23 1) et 3), 25, 27, 29 et 31 à 33 2)											
Articles 23 2), 24, 26, 28 et 30											
Articles 33 1) à 39											
Articles 40 à 51											
Articles 52 à 54											
Volume IV							IV	IV	IV	IV	IV
Articles 55 a) et b), 57 et 62 2)											
Articles 55c), 56 et 63											
Articles 58 à 61, 62 (1, 3 et 4) et 64 à 72											
Volume V							V	V	V	V	V
Articles 86 et 89 à 91											
Articles 73 à 85, 87 et 88											
Volume VI							VI	VI	VI	VI	VI
Articles 96, 98 (section relative aux traités) et 102											
Articles 110 et 111											
Articles 98 (généralités), 92 à 95, 97, 99, 100, 101 et 103 à 109											

Études établies entre 1954 et 1980

Études établies entre 1996 et 2010

Annexe III

État d'avancement du *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (en juillet 2011)

Suppléments publiés et disponibles en ligne au http://www.un.org/en/sc/repertoire	Version définitive sur Internet	Version préliminaire sur Internet	Chapitres en cours d'établissement	Recherche préliminaire en cours

A. État d'avancement des Suppléments du *Répertoire* achevés

	État d'avancement	Langues
<i>Répertoire</i> original et Suppléments I à IX (1946-1984)		Anglais, français
Suppléments X et XI (1985-1992)		Anglais, arabe, chinois, espagnol, français, russe ^a
Supplément XII (1993-1995)		Anglais, traduction dans les autres langues en cours
Supplément XIII (1996-1999)		Anglais, traduction dans les autres langues en cours
Supplément XIV (2000-2003)		Anglais
Supplément XV (2004-2007)		Anglais

^a Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 55/222, ce supplément au *Répertoire* et les suppléments suivants seront publiés dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

B. État d'avancement des Suppléments du *Répertoire* en cours d'établissement

	<i>Chapitres (questions institutionnelles et de procédure)</i>									
	I Généralités	II Règlement intérieur provisoire	III Buts et principes de la Charte	IV Relations avec les autres organes de l'ONU	V Fonctions et pouvoirs du Conseil de sécurité	VI Règlement pacifique des différends	VII Action en cas de menace contre la paix	VIII Accords régionaux	IX Organes subsidiaires : comités/autres organes	X Organes subsidiaires : maintien de la paix et consolidation de la paix
Supplément XVI (2008-2009)										
Supplément XVII (2010-2011)										